

Paris, le 29 juin 1999 n°205/D130

Formation AGRICULTURE

Réunion du 6 mai 1999

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2000

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

DOCUMENTS JOINTS

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Agriculture le 6 mai 1999

1. Le Conseil réitère son approbation du plan de sélection du **RIC**A. Il rappelle son vœu que le contrat territorial d'exploitation soit suivi comme l'a été antérieurement le plan d'amélioration matérielle. Il souhaite être associé aux réflexions sur la fiche de recueil d'information de cette opération.
2. Le Conseil se félicite du déroulement des travaux de rebase ment des **comptes de l'agriculture** qui aboutissent dans les délais prévus et qui permettent désormais des analyses comparatives du fait de la disponibilité de données européennes harmonisées. Il note avec grand intérêt que des rétopolations sur longue période ont été réalisées. Il renouvelle son vœu pour une large diffusion de la nouvelle méthodologie.
3. Le Conseil constate avec satisfaction que le projet de base de données interrogeable **DATAGRESTE** voit le jour en 1999 dans les délais annoncés. Il sera attentif aux améliorations pour les utilisateurs en termes d'accès et d'ergonomie. Il se félicite également de la création du site **Internet** de la statistique agricole qui permet l'accès aux données essentielles produites par le SCEES. Ces avancées répondent à l'avis rendu par le Conseil pour le programme 1999-2003.
4. Le Conseil encourage la **Caisse centrale de la mutualité sociale agricole** (MSA) à poursuivre le développement de ses systèmes d'information tout en informant les utilisateurs et en prenant en compte leurs besoins. Il souhaite également une avancée des travaux communs de la MSA, du SCEES et de l'INSEE sur l'**emploi dans l'agriculture**, dont les résultats sont très attendus.
5. Le Conseil suit avec attention la préparation du **recensement agricole 2000** et se félicite de la qualité de la consultation sur le questionnaire. Il approuve le choix d'utiliser le cadastre viticole pour alléger la charge d'enquête chez les viticulteurs et souhaite que le recours aux données administratives de la politique agricole commune (PAC) soit étudié.
6. Le Conseil note les progrès, rendus possibles par les efforts de la MSA, dans l'inscription des agriculteurs dans le répertoire **SIRENE**. Il note avec satisfaction que la mise en place des CFE dans les chambres d'agriculture devrait s'achever à la fin de 1999. Il souhaite que l'inscription se généralise, notamment quant à son utilisation dans les différentes administrations. Comme il l'a souligné dans son avis sur le programme 1999-2003, il en attend une meilleure accessibilité de l'information à des fins statistiques.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2000 à la formation Agriculture, réunie le 6 mai 1999

INSEE

- Division Agriculture

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

- Direction des pêches maritimes et des cultures marines - DPMCM

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION AGRICULTURE
- 6 mai 1999 -

Président : Jean-Marie RAOULT, Secrétaire adjoint de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

Rapporteur : Gérard RAULIN, Chef du SCEES (Ministère de l'agriculture et de la pêche)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction générale (M. GODINOT)

I - Suivi des avis donnés sur le programme 1999 (M. RAULIN)

II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2000

1. Exposé synthétique (M. BERTIN)
2. Débat
3. Examen d'opérations nouvelles de la MSA : (Mme MADELIN)
 - Système d'informations sur les sociétés en agriculture
 - Système d'informations de montants des prestations familiales et de logement RMI
 - Système d'informations statistiques des prestations familiales et de logement RMI

III - Thèmes particuliers

1. Recensement général agricole (RGA) 2000 (M. CLUGNIAT)
2. SIRÈNE (M. BERTIN)

IV - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M.	ARNAUD Jean-Daniel	GNIS
M.	BASCHET Jean-François	DAFE/SDEPE
M.	BAUDELET André	CNCA
M.	BERTIN Michel	SCEES
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA
M.	BOURGEOLET Rémy	DPMCM
M.	BRION Philippe	INSEE
M.	CLUNIAT René	SCEES
Mme	CONSTANTIN Florence	ONIFLHOR
M.	de FONTGUYON Guy	INRA/Economie
Mme	DEMOTES-MAINARD Magali	SCEES
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FREMONT Jean-Marc	SCEES
M.	GAY Christian	SCEES
M.	GODINOT Alain	INSEE
M.	HARTOG Nicolas	FNSEA
M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	JUMEL Roger	FGA-CFDT
M.	LE LAY Yann	CFCA/ANR
Mme	LESCOAT Elisabeth	Service des haras
Mme	MADELIN Virginie	CCMSA
Mme	PAVARD Christiane	Secrétariat du CNIS
M.	PICARD Hugues	INSEE
M.	RAFALIARISON Jerry	CCMSA
M.	ROY Joël	CCMSA
M.	SGHERRI Guillaume	SYGMA
Mme	SMADJA Laurence	DPE/BOEAE
Mme	SOLEILHAVOUP Jeanine	Secrétariat du CNIS
M.	TRAN Phuc	DEPSE
M.	VITEL Bruno	DEPSE - Ministère de l'Agriculture

Absents excusés

M.	BOULET Philippe	CNCER
Mme	CAVALIER Françoise	DPMCM
M.	CHANTRY Emmanuel	SCEES
M.	LOUIS Yves	CGGREF
M.	MOREL Michel	CNMCCA

M. GODINOT, chef du département de la Coordination statistique, préside la réunion, en l'absence de MM. Jean-Marie RAOULT et Jean-Pierre PUIG, respectivement président de la formation et secrétaire général du CNIS, excusés.

En préambule, M. Alain GODINOT informe l'assemblée des changements de personnes qui concernent la formation :

- Mme Marie- Hélène AMIEL, Secrétaire générale adjointe du CNIS depuis le 1^{er} mars 1999, succède à Mme Geneviève HONORÉ ;
- M. Gérard RAULIN, rapporteur de la formation, est nommé directeur de l'INFOMA (Institut national de formation du ministère de l'agriculture), implanté à Lyon ;
- M. José REY, directeur régional de l'agriculture de la forêt de Champagne-Ardenne, est désigné pour le remplacer à la tête du SCEES à partir du 1^{er} juin ; il lui sera demandé de bien vouloir le relayer également dans ses fonctions de rapporteur.

M. BERTIN assure les fonctions de rapporteur en l'absence de M. RAULIN, empêché dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour, M. GODINOT précise que, conformément à un souhait du bureau du CNIS, les présidents et rapporteurs des formations se sont réunis avec le Secrétariat du CNIS pour examiner les modalités de fonctionnement des formations. Pour ce qui concerne la formation « Agriculture », la rencontre a eu lieu le 10 février, avec la participation de MM. BOURGEOIS, RAULIN et BERTIN.

I - SUIVI DES AVIS DONNÉS SUR LE PROGRAMME 1999 (M. BERTIN)

1. Les comptes nationaux en nouvelle base

Le projet de rebasement s'est déroulé de façon conforme aux prévisions permettant une présentation des comptes en base 95 à la commission des comptes de l'agriculture le 15 juin 1999. Par ailleurs, cette opération sera suivie d'une note explicative de l'ensemble des concepts dans la collection « INSEE méthodes » publiée par la division Agriculture de l'INSEE.

2. Enquête sur les revenus fiscaux de 1997

Les travaux engagés en 1998 par la division Agriculture de l'INSEE consistent à récupérer, auprès de la DGI, des informations sur les revenus des foyers fiscaux et à les apparier à un fichier du RICA (Réseau d'information comptable agricole). Après une expérimentation sur des fichiers d'essai, le fichier définitif doit être fourni en septembre par la DGI. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année, et une publication envisagée pour début 2000. Comme le souhaitait le Conseil, un groupe sera associé à l'étude des résultats.

3. Inventaire communal

Il est à souligner que l'utilisation, inédite, d'ordinateurs portables pour les enquêtes par téléphone a été un succès. Il est donc envisagé d'équiper ainsi, à terme, les enquêteurs de la statistique agricole.

4. Enquête sur les pratiques culturelles et projet d'enquête sur la propriété forestière privée

L'enquête sur les pratiques culturelles ne pourra pas avoir lieu comme prévu en 1999, mais reste inscrite dans le programme à moyen terme ; elle devrait se dérouler immédiatement après le recensement agricole, probablement en 2001. Par contre, le SCEES réalise comme prévu l'enquête sur la propriété forestière privée en septembre et octobre 1999.

5. Plan de sélection du RICA

Des améliorations ont eu lieu dans la représentativité des légumes et surtout des fruits, mais restent en deçà des attentes. En Corse, la situation s'améliore très progressivement, l'objectif de présenter un résultat significatif pour ce département n'est cependant pas encore atteint.

Le dossier d'accès au contrat territorial d'exploitation est encore en attente puisque les textes législatifs ou réglementaires ne sont pas encore arrêtés. Les démarches seront réengagées dans le courant de l'année 1999, voire début 2000 sur des facilités d'accès à l'information données au RICA.

6. Base de données DATAGRESTE

Les inquiétudes de retard dans la diffusion de la nouvelle base de données sont maintenant dissipées car le retard pris dans le courant de 1998 a été rattrapé en fin d'année. DATAGRESTE est progressivement accessible aux statisticiens de l'agriculture, et sera complétée à l'automne par une version traitant les bases de données agrégées. Celle-ci pourra être consultée dès 2000 par des clients extérieurs à qui seront proposées des formations adaptées.

Cette opération représente une charge importante pour le SCEES. Elle précède le recensement agricole et servira parfois de test, notamment en matière d'ergonomie ou de gestion des droits d'accès.

Débat

M. BOURGEOIS souhaite faire quelques commentaires sur cet exposé.

Sur le premier point, il note les efforts réalisés en matière de diffusion de la nouvelle méthodologie des comptes, mais il aimerait être rapidement informé de l'incidence prévisible des changements opérés sur l'évolution globale d'un secteur ou d'une entité géographique.

À propos de l'enquête sur les revenus fiscaux, il souhaiterait que dans l'esprit de feu le CERC, les organisations professionnelles soient informées des problèmes méthodologiques rencontrés et des conséquences éventuelles sur les résultats obtenus.

Pour que l'inventaire communal soit utilisé de façon rationnelle par des profanes, il suggère que soit prévue une aide à l'utilisation des cédéroms.

Il note les progrès réalisés en matière de diffusion d'information sur les fruits et légumes, mais signale quelques lacunes du RICA (quasi-absence de données sur le tourisme rural par exemple).

Il souligne le travail effectué en matière de diffusion sur DATAGRESTE, notamment de cédéroms, mais attire l'attention sur le coût que pourrait représenter, pour des organismes demandeurs d'importantes masses d'informations comme les chambres d'agricultures, l'accès à cette base de données.

M. BRION informe que la réunion du groupe technique de la commission des comptes de l'agriculture du 7 mai 1999 a pour objet la présentation de la nouvelle méthodologie des comptes. Les premiers éléments chiffrés sur les années de base (les années 90 à 94) permettront de voir la différence entre les résultats des bases 80 et 95. Un document sera distribué en séance, fruit d'une collaboration SCEES/division Agriculture de l'INSEE.

M. BERTIN apporte quelques précisions pour répondre aux préoccupations exprimées par M. BOURGEOIS. Concernant la consultation de l'inventaire communal, il n'a pas perçu de demande d'aide particulière en provenance par exemple des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, par ailleurs gros utilisateurs de cette source ; il est cependant disposé à examiner toutes les suggestions. Par rapport au RICA, il confirme le rééquilibrage effectué, et précise qu'il s'agit d'un redéploiement du lait, de la viande et des céréales en direction des fruits, des légumes et de la viticulture. Il indique enfin que l'esprit du projet DATAGRESTE est de faciliter l'accès aux données, voire à leur extraction, quel que soit le profil du client : statisticien averti, documentaliste ou client intermédiaire.

II - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME STATISTIQUE 2000

1. Exposé synthétique (M. BERTIN)

. INSEE

- Division Agriculture

Le programme de l'année 1999 aura été particulièrement dense pour la division Agriculture. Outre le rebasement des comptes auquel elle a participé avec le SCEES, elle a achevé d'autres chantiers techniques : rebasement des indices de prix agricoles à la production et de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole sans oublier un dossier conséquent à paraître dans Économie et statistique.

L'année 2000 devrait être celle de la valorisation de ces investissements ; la piste envisagée est de profiter de la convergence des concepts français avec ceux de la communauté européenne pour initialiser des analyses sur des résultats européens et effectuer des comparaisons internationales.

. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

Le programme de 1999 sera globalement respecté malgré la lourde charge supplémentaire que représente la mise en route du recensement de l'agriculture. **Rebasement des comptes** mise en place de **DATAGRESTE** : voir supra. L'enquête auprès des communes sur l'alimentation en eau et l'assainissement de l'eau, réalisée conjointement avec l'IFEN, suscite quelques inquiétudes dues à un calendrier tendu et un manque de personnel.

Sur le programme 2000, trois grandes orientations se dessinent :

- assurer le **programme courant** avec de probables réorganisations pour alléger le travail des équipes statistiques au niveau central et dans les services déconcentrés. Ceci se traduira vraisemblablement par des diminutions de taille d'échantillon, mais en aucun cas par des suppressions d'enquêtes.

- mettre en place l'infrastructure **du recensement agricole**. Cette opération se fera en deux temps : elle débutera par l'établissement des listes des exploitations agricoles dans le courant de l'hiver et se poursuivra par le recrutement des enquêteurs au printemps. Ces derniers seront formés en septembre et opérationnels dès octobre.

- préparer certains **travaux pour la période post censitaire**. Deux projets sont à l'étude : une refonte de la base de sondage permanente et du logiciel de saisie-contrôle, et le remplacement des photographies aériennes par des images satellites lors du renouvellement de l'échantillon de l'enquête TERUTI (Utilisation du territoire).

- Direction des pêches maritimes et des cultures marines - DPMCM

Est en cours un projet de **refonte du dispositif de suivi des captures** (suivi de la sortie des bateaux en mer et des captures, et des débarquements en métropole). Il s'agit à la fois de transformer le dispositif informatique et de réorganiser le circuit de l'information entre les marins pêcheurs et les quartiers maritimes.

La direction des pêches participe au **recensement agricole à travers les cultures marines**, ostréiculture et conchyliculture essentiellement ; quatre à cinq mille entreprises sont concernées. Ce volet du questionnaire sera défini et testé en 2000 pour permettre un recensement en 2001.

. MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE - MSA

La MSA gère le régime social des salariés et des non-salariés agricoles. Elle effectue un important travail de mobilisation des sources administratives. Deux opérations nouvelles sont engagées :

- la mise en place d'un fichier sur les sociétés en agriculture ;

- la mise en œuvre de systèmes d'information et de traitement statistique sur les prestations familiales, les aides au logement, le RMI, et les montants correspondants.
(Cf. Point III.3 de l'ordre du jour).

À l'invitation du président, quelques compléments d'information sont fournis.

M. BRION précise que :

- sur les **comptes** : le régime de croisière sera atteint en 1999 après quelques ajustements. Un document, distribué le 15 juin à la commission des comptes, fournira des séries rétropolées en nouvelle base 95 ;

- sur les **indices de prix** à la production (IPPAP) et sur les indices de prix relatifs aux consommations intermédiaires (IPAMPA) : la rénovation est en cours et devrait se terminer en 2000 ;

La division Agriculture risque d'être sollicitée par EUROSTAT pour conduire des actions d'appui en direction de pays en situation de préadhésion à l'Union européenne ;

- sur les **études** : un numéro d'Économie et statistique doit paraître à l'automne. Il contiendra huit à neuf articles avec des contributions d'auteurs de la division Agriculture, mais également de l'extérieur, en particulier de l'INRA sur des approches micro et macro économiques.

Parallèlement, des travaux habituels sont conduits sur trois axes : les coûts de production (INSEE première), l'étude des revenus extérieurs (exploitation des données reçues de la DGI), et les données comptables des agriculteurs (exploitation des bénéficiaires réels agricoles et des données du RICA).

L'ensemble de ces travaux d'études devrait se concrétiser par la publication d'un dossier synthétique dans Économie et statistique ou d'un numéro de SYNTHÈSES à l'horizon de deux ou trois ans.

M. BOURGEOLET insiste sur les contraintes réglementaires dans le domaine des pêches maritimes. Pour satisfaire une demande des organismes scientifiques, un nouveau projet de la Commission européenne porte sur l'amélioration de la collecte de données élémentaires. Ce travail s'effectuera en collaboration avec l'IFREMER.

2. Débat

M. BOURGEOIS se félicite que la **division Agriculture** de l'INSEE fournisse des séries rétropolées. Il souhaite, et obtient l'accord de principe de M. BRION qu'elle développe les comparaisons avec les autres pays européens, et que les études réalisées sur les revenus soient étendues aux investissements ou à l'emploi par exemple, ainsi qu'aux autres secteurs de l'économie française. Ce dernier point devrait être facilité par les nouvelles méthodes des comptes : l'écart entre la comptabilité nationale et la comptabilité agricole devrait se réduire.

Il enregistre les inquiétudes de M. BERTIN à propos des difficultés à affronter la charge de travail du **SCEES** avec des perspectives de diminution des effectifs.

En tirant la leçon des problèmes rencontrés pour le recensement général de la population, il insiste sur la nécessité de bien anticiper les difficultés que pourraient poser les sociétés en agriculture. Ce point sera évoqué plus longuement à la rubrique des thèmes particuliers.

À propos des IAA, plutôt que de parler de mondialisation, il souhaite que soient distingués Europe et pays tiers, et au sein de ces derniers des sous divisions pour distinguer pays de l'Est, pays du Sud et autres pays.

M. BERTIN indique que « la mondialisation des IAA » est un projet piloté par le service statistique du ministère de l'industrie (SESSI). L'objectif de cette enquête est d'identifier, pour les groupes industriels qui ont des filiales à l'étranger, la part des flux qui correspondent à des échanges intra groupes. Le SCEES est concerné par les groupes industriels de l'agro-alimentaire et le ministère de l'agriculture se préoccupe de la prise en compte des hypermarchés pour que soient correctement mesurés les flux induits.

M. HÉBERT précise qu'il s'agit d'une organisation tripartite. Le SESSI en tient le leadership avec la participation du SCEES pour les IAA et de l'INSEE pour le commerce de groupe. Le groupe de pilotage technique a déjà tenu une première réunion, et le détail de cette opération prévue pour 2000, est présenté dans les formations « Commerce, services » et « Industrie, IAA, énergie » du CNIS.

À une question de M. BASCHET, M. BERTIN confirme que TERUTI permet de reconstituer l'utilisation du territoire entre les grandes fonctions par l'utilisation simultanée d'une nomenclature physique (descriptive) et d'une nomenclature fonctionnelle (utilisation). Ce système est également utilisé par le ministère de l'environnement ou des chercheurs.

M. BRION confirme à M. SGHERRI qu'en terme de comptabilité, l'optique production sera désormais privilégiée, mais il lui donne l'assurance que des indicateurs de trésorerie seront toujours calculés et publiés.

De son côté, pour répondre à une préoccupation de M. BOURGEOIS, Mme MADELIN informe que des contacts ont eu lieu entre le SCEES et la MSA pour évoquer et tenter de résoudre les problèmes de divergences dans les statistiques d'emploi publiés par ces deux organismes.

3. Examen d'opérations nouvelles de la MSA (Mme MADELIN)

En préambule, Mme MADELIN fait une présentation rapide du département statistique de la caisse centrale de la MSA et de ses missions.

Ce département gère les statistiques nécessaires au financement de la protection sociale agricole, et à cet effet réalise des études et chiffrages pour évaluer les mesures relatives aux prestations et aux cotisations sociales des salariés et des non-salariés agricoles. Ces estimations sont destinées aux utilisateurs situés à la caisse centrale de la MSA ou dans les caisses départementales, mais aussi au ministère de l'agriculture ou aux autres régimes de sécurité sociale. Le service statistique de la MSA participe à un certain nombre de calcul sur les objectifs de dépense maladie par exemple.

Il élabore ces études et chiffrages à partir de sources « administratives » exhaustives, grâce à des systèmes d'informations centralisés par branche de cotisation et de prestations pour les cotisations des salariés et des non-salariés, et pour les prestations maladie, famille, vieillesse, accidents du travail. Il dispose aussi d'un observatoire économique et social par lequel est diffusée une information statistique plus structurée.

Ces systèmes évoluent, par la volonté d'automatiser la remontée des informations et leur retransmission aux caisses départementales, mais aussi par les changements de législation ou la recherche d'une meilleure cohérence entre tous les systèmes.

Deux opérations très importantes devraient avoir lieu en 2000 avec la mise en place d'une part d'un fichier sur les sociétés en agriculture, et d'autre part d'un système d'information sur les statistiques relatives à la famille.

- Le système d'informations sur les sociétés en agriculture

Les fichiers de la MSA enregistraient 21 % des exploitants cotisants actifs en société agricole en 1992 et 32 % en 1998, d'où la nécessité de développer un outil plus adapté pour appréhender ce phénomène en expansion. Il permettra de suivre l'évolution des sociétés et de leurs membres, y compris des associés, car il recouvrira toutes les sociétés affiliées au régime agricole et abordera les statuts (forme juridique, régime d'imposition), les activités en NAF et les revenus.

L'autre objectif de ce fichier, plus directement lié aux missions directes de la MSA, est de cerner les impacts en terme d'assiette sociale pour le régime agricole.

Enfin, toujours pour les besoins de la MSA ou du ministère, le fichier aura aussi pour objectif d'examiner les modalités de calcul des points retraites des associés de sociétés.

Ce fichier devrait être mis en place en 2000.

- Le système d'informations des montants des prestations familiales et de logement

L'objectif principal de cette opération qui a déjà commencé, est de connaître la population qui relève des prestations familiales et le montant de ces prestations (prestations familiales, de logement, RMI), afin de disposer des éléments nécessaires aux développements d'actions ciblées au niveau local ou national.

Les objectifs connexes sont de rationaliser la remontée d'informations et réduire les flux qui transitent entre toutes les caisses départementales et la caisse centrale.

Le système se décline en deux sous-systèmes :

- le système SIMPREFAL (système d'information de montant des prestations familiales et de logement) ; il constitue l'historique des montants de prestations payées, et a pour objectif de faire des études de financement, à l'instar de ce qui existe à la CNAF ;
- le système d'information statistique des prestations familiales et de logement constitue une base statistique ; elle donne la situation au 30 juin et au 31 décembre d'une année et permet de connaître les populations relevant de la MSA et concernées par les prestations, besoins et droits en tant que famille ou individus.

Débat

M. JUMEL aimerait que l'on puisse mesurer le coût des prestations servies en nature (temps consacré à l'aide, hors versement d'argent), aux exploitants d'une part et aux salariés d'autre part.

M. ROY précise que l'aide sociale de la MSA est gérée au niveau départemental sous la responsabilité du conseil d'administration, sans normalisation au niveau national. Pour l'instant, les demandes se situent dans le cadre des prestations extralégales (autres que prestations familiales, RMI ou logement).

M. VITTEL souligne que le régime des exploitants agricoles est le BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles), et qu'il relève du ministère de l'agriculture. Il se réjouit que la MSA accède à la demande ministérielle de mise en place d'un fichier de sociétaires. Le régime des exploitants agricoles étant financé à 80 % par la collectivité, et toute baisse de cotisation devant être compensée, il est bon de pouvoir anticiper les conséquences de ce phénomène en forte expansion.

Mme MADELIN apporte quelques précisions par rapport aux questions posées et préoccupations exprimées.

- À une préoccupation de Mme LESCOAT, elle répond que le fichier des sociétés en agriculture sera caractérisé par les activités en NAF ; l'OTEX n'est pas prévue car l'information n'est pas disponible à la MSA, il existe cependant un espoir par rapprochement d'informations avec le SCEES.

- À une question de M. BOURGEOLET, elle indique que tous les cotisants à la MSA devraient figurer dans ces fichiers.

- À une interrogation plus vaste de M. GODINOT, qui apprécie la présentation de ces projets à la formation agriculture, Mme MADELIN confirme qu'en effet, il s'agit bien d'une démarche purement administrative de collecte d'information, et que toutes ces constitutions de fichiers sont en cours de déclaration à la CNIL. Ces fichiers intéressent la collectivité dans son ensemble, mais les modalités de leur mise à disposition sont encore à préciser.

Pour l'instant, il n'existe pas de procédure pour recueillir les besoins des utilisateurs, mais leur participation au comité de pilotage des différents projets mérite réflexion.

III - THÈMES PARTICULIERS

1. Le recensement général de l'agriculture (RGA) (M. CLUNIAT)

Cette opération, amorcée en 1997 et qui doit s'achever en 2002, a déjà fait l'objet de points d'information au sein des réunions du CNIS.

Le questionnaire en constitue l'élément principal. Dès juillet 1998 débute la consultation sur la préparation de ce document réalisé par analogie à celui du RGA de 1988 et ceux des enquêtes inter

censitaires « Structure » de 1995 et 1997, d'architecture identique. Plus de la moitié des quatre cents personnes sollicitées se situaient en dehors du SCEES et du réseau de la statistique agricole. Une présentation synthétique des résultats a fait l'objet d'une réunion spécifique le 1^{er} décembre 1998. Un questionnaire provisoire, distribué en séance et envoyé à tous les membres du CNIS, a été testé dans les services statistiques départementaux ainsi que les instructions aux enquêteurs. Quelques paramètres étaient à prendre en compte : ne pas dépasser douze pages en volume et une heure trente d'entretien auprès de l'agriculteur, intégrer les demandes européennes. Après relecture et validation par un groupe de travail réuni le 25 mai, la version finale du questionnaire doit être fournie fin juin.

Le questionnaire comprend **un tronc commun national**, conséquent, complété par **un volet viticulture** pour les exploitations concernées, et **des rubriques régionales**. Ainsi, 22 documents différents seront imprimés : 19 pour la métropole et 3 pour les DOM. Il est à noter que le questionnaire viticulture a permis de tester, en accord avec la DGDDI qui le gère, et d'envisager avec optimisme l'utilisation du casier viticole informatisé pour répondre à une obligation européenne de recenser tous les lots viticoles.

La diffusion des résultats du RGA est déjà à considérer. Les grandes orientations en seront définies lors de la réunion d'un groupe de travail envisagée pour l'automne 1999. La participation des partenaires du SCEES et de la statistique agricole est vivement souhaitée.

À propos des **formes sociétaires**, et pour répondre à une préoccupation de M. BOURGEOIS, M. CLUNIAT précise qu'une réflexion a déjà été engagée sur ce sujet. Il est indispensable de cerner toutes les entités juridiques, mais les formes sociétaires sont parfois le résultat d'éclatements fictifs, liés à la sollicitation d'aides financières. La présence physique d'un enquêteur et des instructions précises doivent faciliter les travaux de recensement.

Débat

M. BOURGEOIS souhaite que soient données des précisions sur l'appariement des fichiers, et la possibilité d'utiliser en particulier les déclarations PAC, dans le cadre de la simplification du travail des enquêteurs et des enquêtés.

Il s'interroge aussi sur le traitement d'un phénomène récent : les exploitations situées sur plusieurs départements, à des distances parfois très éloignées.

M. CLUNIAT indique que l'utilisation du fichier PAC doit se faire avec discernement. Établir ainsi des listes d'exploitants agricoles est impossible au niveau national, en raison du dispositif PACAGE, (dispositif informatique de gestion de la PAC - politique agricole commune), et se révèle sans grande valeur ajoutée par rapport aux fichiers de la MSA au niveau départemental. L'utiliser pour préremplir des questionnaires est difficile (ce fichier n'a pas encore de finalité statistique), et surtout peu souhaitable sur le plan déontologique. Par contre, au moment de l'enquête, il est recommandé de s'appuyer sur les déclarations inscrites sur le questionnaire PAC, que possède l'agriculteur, pour remplir plus efficacement le questionnaire RGA.

M. BERTIN insiste sur la finalité de PACAGE mis en place en 1998 : gérer les aides aux agriculteurs, avec des échéances courtes. Les tentatives d'extraction d'informations ne se sont pas révélées très performantes jusqu'à présent, et un projet de duplication des fichiers qui permettrait de travailler sans interférer avec la gestion des aides est à l'étude.

Sur certaines parties du questionnaire (gel des terres par exemple) qui se situent dans un bloc à part, un post-remplissage par informations extraites de fichiers administratifs n'est pas exclu alors qu'un préremplissage est impossible pour des raisons de calendrier.

À M. BOURGEOIS qui se préoccupe de l'utilisation des fichiers existants dans une optique de recensement en continu, M. BERTIN réitère ses objectifs de mobiliser au maximum l'information administrative et de se concentrer sur des fichiers à caractère pérenne ou stable, comme les fichiers PAC. Il en va de même dans l'utilisation du fichier du cadastre viticole. Par contre, M. GAY intervient pour exprimer sa réticence à recourir à ce type d'informations. Dans un contexte européen, et au regard de la qualité des données de certains pays, cette substitution lui semble risquée. La candidature de pays de l'Europe de l'Est à l'entrée dans la Communauté européenne le conforte dans

son scepticisme ; dans ces pays, une trop forte connotation de substitution administrative peut être mal perçue.

Par rapport aux exploitations situées sur plusieurs départements auxquelles faisait allusion M. BOURGEOIS, M. CLUNIAT précise que la question est considérée dès la constitution des listes d'exploitation, et les instructions aux enquêteurs ont prévu les divers cas de figures.

Autre remarque, le questionnaire du RGA 2000 comporte une nouveauté : la SAU de l'exploitation est répartie sur le nombre de communes nécessaires pour permettre l'appréciation de la SAU communale.

2. Inscription des agriculteurs dans SIRENE (M. BERTIN)

La généralisation de l'inscription des agriculteurs dans le répertoire SIRENE correspond à un vœu de la formation.

Historiquement, un certain nombre d'agriculteurs en sociétés étaient inscrits dans SIRENE. En 1994, l'INSEE et la DGI passent une convention pour que les exploitants déclarés aux bénéficiaires réels agricoles figurent eux aussi dans ce répertoire. Après cette première vague d'immatriculation, une inscription de masse est organisée en 1996. À la suite d'un accord passé entre l'INSEE et la CCMSA, tous les cotisants actifs, soient 630 000 personnes (morales ou physiques), sont inscrits dans le fichier de l'INSEE. Les non inscrits, estimés à 150 000 hors outre mer, sont essentiellement des doubles actifs qui cultivent de petites superficies et relèvent d'un autre régime pour leur sécurité sociale.

Actuellement, les inscriptions sont closes mais des guichets sont ouverts dans les chambres d'agriculture pour permettre la mise à jour des listes : enregistrer l'inscription des nouveaux agriculteurs et la déclaration de modification de forme juridique de certains autres. On passe d'un régime d'inscription des stocks à un régime de gestion des flux.

Le projet du SCEES est d'intégrer l'identification SIRENE dans sa base de sondage permanente et dans le RGA.. L'utilisation de ce répertoire pour la gestion des fichiers administratifs est inscrite dans le nouveau schéma directeur des systèmes d'information du ministère de l'agriculture.

En conclusion, M. PICARD précise que les CFE (centres de formalité des entreprises) des chambres d'agriculture seront opérationnels d'ici la fin de l'année. Il se dit satisfait de l'aboutissement d'une opération difficile, menée à bien grâce à la collaboration efficace de la MSA et réalisée dans les délais impartis.

IV - PROJET D'AVIS (Mme AMIEL)

Les participants préparent le projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS (*cf. p. 2*).

Le Président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Jeanine SOLEILHAVOUP

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS avant le 19 juillet 1999 (tél. : 01 41 17 52 65). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 1999.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Extrait du rapport du CNIS n°48 : Avis sur les programmes statistiques 1999
- Avant-projets de programmes statistiques 2000